

Le plan De Block pour réguler le nombre de futurs médecins

□ La ministre permettra la distribution des attestations à tous les diplômés jusqu'en 2021.

Elle n'avait jamais exprimé sa position sur le dossier de pénurie de numéros Inami depuis le début de la crise. Jeudi, la ministre de la Santé Maggie De Block (Open Vld) a répondu à une interpellation parlementaire sur le sujet. Elle a dévoilé à la Chambre une partie de ses intentions de règlement du problème. Mais un vent favorable nous a fait parvenir la note contenant sa proposition de résolution complète qu'elle a envoyée vendredi aux deux ministres de l'Enseignement supérieur, Hilde Crevits (CD&V) et Jean-Claude Marcourt (PS). En voici les grands points.

1 La ministre reconnaît tout d'abord que si le problème de dépassements des quotas d'étudiants existe en Wallonie, il *"apparaît également en Flandre et prendra de l'ampleur au cours des prochaines années, dans une mesure beaucoup moins marquée, certes, mais non dénuée d'une certaine importance*

pour autant". Le surnombre attendu en Flandre en 2018 est de 526 étudiants et en Communauté française de 1469. La faute à qui ? Eh bien ! surtout aux entités fédérées qui ont laissé exploser les quotas, souligne Maggie De Block, et ce *"depuis de nombreuses années"*.

2 La ministre leur demande de *"faire le premier pas"* en mettant en œuvre *"un système efficace qui garantit de manière absolue, à partir de l'année académique 2015-2016, que le nombre d'étudiants qui entament la formation n'ex-*

cède pas le nombre d'étudiants qui peuvent la terminer". Elle veut donc un filtre à l'entrée des études et laisse le choix aux entités fédérées de déterminer la forme à donner à son application, mais *"son efficacité doit être démontrable"*.

Dans un communiqué envoyé mercredi conjointement avec les recteurs de l'ULB, de l'UCL et de l'ULg, Jean-Claude Marcourt faisait état, lui, de la mise en œuvre d'un filtre *"au plus tôt lors de l'année académique 2015-2016"*.

3 Le lissage négatif, soit la résorption progressive des surplus d'étudiants, prendra cours de 2021 à 2028, sur base des quotas à déterminer. Chaque année, dans les deux Communautés, le nombre autorisé d'étudiants entrants sera réduit de 1/8 du surnombre total d'étudiants promus jusqu'en 2020.

4 Maggie De Block autorise les doyens à délivrer des numéros Inami à tous les diplômés en médecine et dentisterie jusqu'en 2021, soit à l'ensemble des étudiants actuellement dans le pipeline.

5 Les quotas actuels de numéros Inami (492 pour la Communauté française et 738 pour la Flandre) seront maintenus jusqu'en 2020. Ils seront même majorés chaque année de 15 %, afin de tenir compte des abandons en cours d'études. Si les universités peuvent attester de

plus d'abandons qu'estimés, ce pourcentage pourra être revu à la hausse.

6 La ministre veut s'appuyer sur le cadastre dynamique de l'offre médicale en Belgique, en cours de réalisation, pour élaborer de nouveaux quotas de médecins. Elle demande que le SPF Santé publique le lui fournisse *"dans les plus brefs délais, de manière à ce que la Commission de planification puisse engranger des progrès substantiels à partir de la mi-2015 pour déterminer les besoins en effectifs médicaux à partir de l'année 2022"*. En cas de retard pris par la Commission de planification, ce serait à partir de l'année 2023. Maggie De Block attend de la Commission de tenir compte, en plus des données du cadastre, d'un nombre de variables pour déterminer les futurs quotas : féminisation de la profession médicale, vieillissement de la population, afflux d'étudiants étrangers, médecins étrangers qui s'établissent en Belgique pénuries éventuelles pour certaines spécialités, etc.

Isabelle Lemaire

Les quotas actuels de numéros Inami seront maintenus jusqu'en 2020. Ils seront même majorés chaque année de 15 %, afin de tenir compte des abandons en cours d'études.